

## L'ESCRIME DU SABRE EN FRANCE AU XVIII<sup>ème</sup> SIÈCLE

« L'escrime est de deux espèces, savoir d'estoc ou de taille [...] Quant à l'escrime de taille ou du sabre, elle se fait d'une autre manière, et est surtout en usage dans les corps de troupes qui se servent de cette arme » <sup>(1)</sup>. Si, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'escrime de pointe est remarquablement bien documentée, peu d'auteurs traitent de l'escrime de taille. Analysons les éléments techniques donnés par ces auteurs qui abordent l'escrime du sabre ou de l'espadon :

### LE JEU DE L'ESPADON SELON GIRARD - 1736 -

Pierre Jacques François Girard, ancien officier de marine, est le premier auteur français qui traite de l'escrime du sabre, ou plus exactement de la façon pour le pointeur de se défendre contre un espadonneur. Il existe trois éditions de son ouvrage :

- P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, Paris, 1736.
- P. J. F. Girard, *Traité des armes*, La Haye, 1740.
- P. J. F. Girard, *L'académie de l'homme d'épée ou, la science parfaite des exercices deffensifs et offensifs*, La Haye, 1755.

L'auteur précise que sa méthode est le fruit d'une « [...] *expérience que j'ai acquise dans l'Art pendant plus de trente-cinq années* » <sup>(2)</sup>, il aurait donc débuté sa carrière dans la marine du Roi-Soleil.

**INTRODUCTION.** Dans une remarque préliminaire, Girard précise que « *L'Espadon devenant en usage en France, il n'est point inutile d'enseigner la manière de le combattre par la pointe, comme la supérieure et la plus noble de toutes les Armes.* » <sup>(3)</sup>. Le ton est ainsi donné : il s'agit pour le pointeur, personne de qualité pratiquant la science des armes, d'apprendre à se défendre contre un espadonneur, combattant "inférieur" par sa qualité et sa science mais néanmoins potentiellement dangereux. Le danger représenté par cette arme semble lié au nombre croissant de pratiquants d'espadon ainsi qu'à la qualité de jeu acquise sur le terrain par un certain nombre d'espadonneurs <sup>(4)</sup>.

**GARDE ORDINAIRE DES MEILLEURS ESPADONNEURS.** « Ils ont le *corps retiré en arriere, la hanche droite extrêmement cavée, les deux talons serrés ; c'est à dire, seulement écartés d'environ un demi-pied l'un de l'autre, avec les jarrets pliés, le bras droit tendu & élevé à la hauteur des épaules, la main tournée tierce les ongles en dessous, tenant leur Epée droite devant eux, présentant la pointe à la mamelle de l'ennemi ;* » <sup>(5)</sup> Cette garde est illustrée par la figure A de la planche 64 du traité (fig. 1 ci-contre).

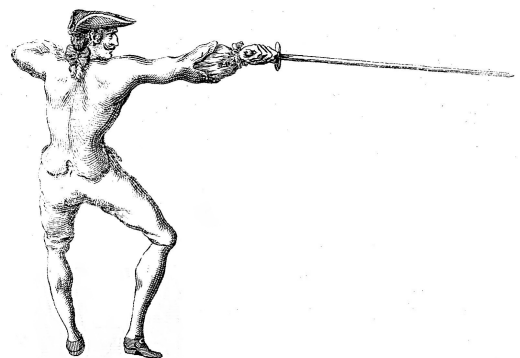


Fig. 1. « Garde ordinaire des meilleurs espadonneurs »

**LES CIBLES ET LES ATTAQUES.** L'auteur désigne ensuite quatre cibles : « et lorsqu'ils ont affaire

1) Prof. Stoy, Trad. Pérrault, *Nouveau manuel élémentaire ou explication d'une suite d'estampes pour l'instruction de la jeunesse, volume 1, 1789*, pages 435 et 436.

2) P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, Préface.

3) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 92 (notée par erreur 62).

4) Puissance démographique, entre 1672 et 1714 la France possède la plus forte armée d'Europe ; elle compte 280 000 hommes lors de la guerre de Hollande (1672-1678), et de 340 000 à 420 000 pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

5) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 93.

contre des Pointeurs, ils tirent volontiers les **coups de poignet, de jambe, de tête et de ventre**, mais principalement ceux de poignet et de jambe. »<sup>(6)</sup> Il est à noter que deux d'entre elles, les avancées, sont privilégiées par les meilleurs espadonneurs face aux pointeurs. Au sabre, les coups sont donc dénommés par les cibles visés. Girard donne par ailleurs d'autres dénominations à savoir « *coup de jambe ou coup de Jernac* »<sup>(7)</sup> et « *coup de teste ou coup d'estramaçon* »<sup>(8)</sup>. Enfin, « Si l'Espadonneur **doubloit ou triploit ses coups** en avançant [...] Si l'Espadonneur tiroit des **coups de pointe**, des **coups aux visage**, ou des **coups de ventre** [...] »<sup>(9)</sup> nous apprenons que l'espadonneur utilise les redoublements d'attaque et peut mêler des coups de pointe au coups de taille. A noter la dénomination d'une nouvelle cible : le visage. L'auteur ne donne aucune indication sur la façon dont l'espadonneur « *détache le coup* » ou « *tire le coup* », les illustration suggèrent que le coup est porté en fente (fig. 2 ci-contre) : ainsi partant de la « *garde des meilleurs espadonneurs* », le pied droit est projeté vers l'avant, tandis que la jambe arrière s'étend.

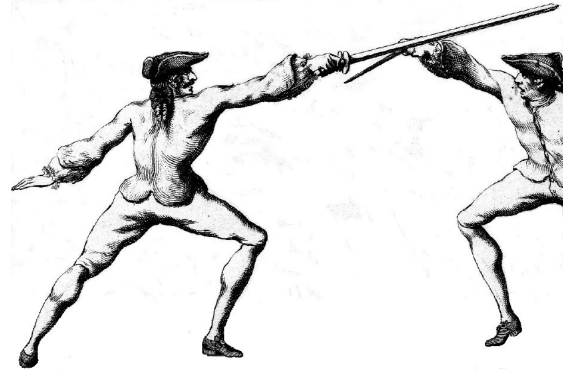


Fig. 2. « Coup de teste ou coup d'estramaçon »

**AUTRES GARDES.** L'auteur décrit également quatre autres gardes<sup>(10)</sup> : « Il se trouve des espadonneurs qui se mettent en garde la **main tournée tierce**, avec la **pointe basse**, le **bras droit étendu à la hauteur de l'épaule**, et **droits sur leurs jambes**. »

Cette garde n'est pas illustrée. Toutefois une garde prise le pointeur face à l'espadonneur présente une position similaire de la main armée ; cette garde est illustrée par la figure B de la planche 64 (fig. 3 ci-contre) : « Le Pointeur ayant affaire contre un Espadonneur, doit avoir le corps en arriere et hors de mesure, l'Epée non engagée, le bras droit retiré à soy, la **main tournée tierce** et la **pointe basse** à côté du bout du pied droit, sans néanmoins toucher le pied ni la terre, les épaules effacées, la hanche droite bien cavée, les deux jarrets pliés et les deux talons seulement écartés l'un de l'autre de la longueur d'une semelle »<sup>(11)</sup>. On trouve des caractéristiques identiques dans la garde dénommée « *demi-suspension extérieure* »<sup>(12)</sup> (voir figure 4 ci-contre) à savoir : « *main tournée tierce* » ; « *pointe basse* » ; « *bras droit étendu à la hauteur de l'épaule* » ou semi-étendu ; « *droits sur leurs jambes* ». Finalement la garde d'espadon décrite par Girard pourrait être similaire à une garde de seconde avec la pointe plongeante vers le sol.

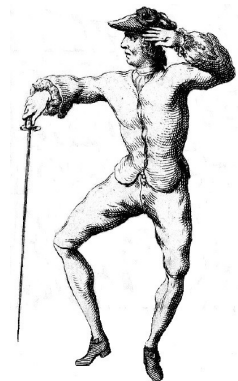


Fig. 3. Garde « main tournée tierce et la pointe basse »



Fig. 4. « Demi-suspension extérieure »

« D'autres se tiennent la **pointe de leur espadon haute**, le **poignet à la hauteur de la hanche** et le **corps retiré en arriere**. » Cette garde n'est pas illustrée. Toutefois une garde prise le pointeur face à l'espadonneur présente des similitudes, cette garde est illustrée par la figure B de la planche 72 (fig. 5 ci-dessous) : « Le pointeur doit

6) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 93.

7) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 94. L'auteur écrit "Jernac" au lieu de "Jarnac".

8) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 95. On trouve également l'orthographe "estramasson".

9) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 95.

10) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 97.

11) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 93.

12) Henry Angelo, *Hungarian and Highland Broadsword*, Londres, 1799, Planche 1.

doit avoir le **bras droit pendant à côté de la cuisse**, tenant son épée droite, la pointe en avant, les ongles en dessus, les jarrets pliés, le **corps en arriere porté sur la partie gauche**, les talons écartés l'un de l'autre au plus de la longueur d'une semelle et hors de mesure » (13). Cette garde d'espadon pourrait donc être apparentée à une garde de tierce basse, celle du pointeur à une sixte basse.

« D'autres se tiennent le **corps tout à découvert**, tenant leur épée droite à la hauteur de l'épaule, la pointe en avant, droits sur leurs jambes, et la tierce toute effacée. » Cette garde n'est pas illustrée.

« Et d'autres se tiennent en garde, le **bras droit retiré**, la **main à la hauteur du flanc gauche**, la **pointe de leur espadon au dehors de l'épaule gauche**, la **hanche droite cavée**, le **jarret gauche tendu**, le **genou droit plié** et les deux **talons écartés** l'un de l'autre de la longueur **de deux semelles** ». Cette garde est illustrée par la figure A de la planche 72 (figure 6 ci-contre).

On trouve également illustré à la planche 75 du traité (voir la figure 7 ci-dessous) une position prise par l'espadonneur. On peut supposer qu'il s'agit d'une position de garde, l'illustration présente certaines similitudes avec la première des quatre gardes décrites ci-dessus : « la **main tournée tierce**, avec la **point basse**, le **bras droit étendu à la hauteur de l'épaule** », les jambes n'étant par contre pas droites. Cette position présente également quelques similitudes avec la garde allemande du pointeur : « Les Allemands se mettent en Garde, la main tournée les **ongles en dessous** et fort élevée, présentant la pointe au bas ventre de l'ennemi ; ils ont le **genou droit plié**, et plusieurs ont le **jarret gauche tendu** » (14). Il est à noter que les planches 75 et 76 sont les seules illustrations d'un espadonneur muni d'une lame courbe.

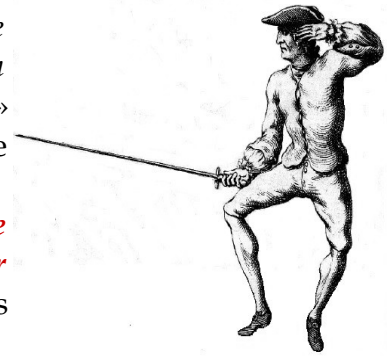


Fig. 5. Garde « bras droit pendant à côté de la cuisse »



Fig. 6. Garde « bras droit retiré »

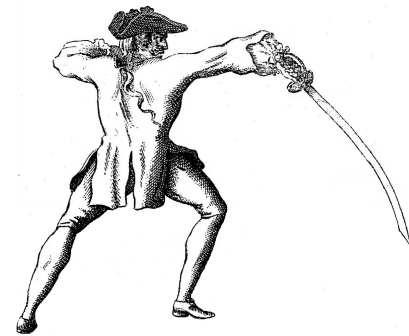


Fig. 7. Garde de « l'espadonneur en campagne »

**MOULINET ET TRAJECTOIRES DE LAME.** Au sujet de ces quatre autres gardes, Girard précise : « Les jeux desdits espadonneurs dont les gardes sont expliquées cy-dessus, sont de **faire rouler à tours de bras leur espadon**, en avançant ou en reculant, faisant de grands mouvemens pour avoir plus de force à frapper les **coups simples** ou **coups doublés** qu'ils veulent porter, soit **du bas en haut**, **du haut en bas**, ou **en ligne traversante**. » (15) Il s'agit de faire tourner l'arme de toute sa force (16), c'est-à-dire faire de grands moulinets, pour porter un coup ou un enchaînement de coups suivant trois directions : montante, descendante, traversante.

13) P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, page 98.

14) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 89.

15) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 97.

16) « Rouler, [Volvere] Tourner » Pierre Richelet, *Dictionnaire de la langue françoise, Tome troisième*, Paris, 1740, p. 414. « À tours de bras, adv. De toute sa force. » Pierre Richelet, *Dictionnaire de la langue françoise, Tome premier*, Bâle, 1735, p. 279.



**LES PARADES.** Pour chaque attaque, Girard indique la défense du pointeur. Outre l'*esquive*, il utilise la *prime* pour fermer les lignes du dedans et une parade non nommée pour protéger la tête. Cette dernière parade correspond à notre parade de *quinte* au sabre, encore appelée *parade de tête* dans la contre-pointe française. On émet l'hypothèse que ces parades faites à l'épée pour se défendre d'un espadonneur pourraient être utilisées pareillement par l'espadonneur pour se défendre d'un adversaire maniant l'espadon.

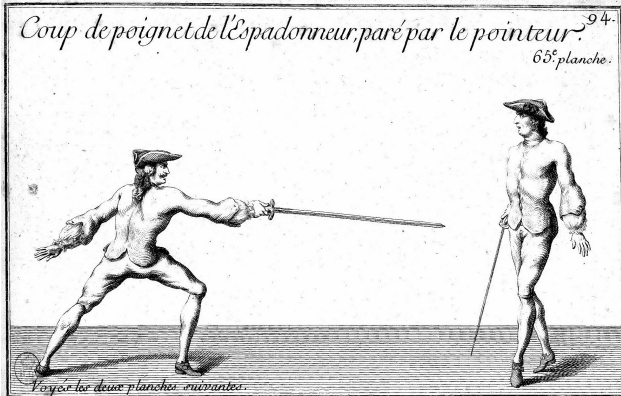


Fig. 8.

« l'espadonneur venant à détacher le coup de poignet, il faut dans le même-temps **retirer subtilement le bras et la jambe droite**, baissant la main à côté de soy **pour esquiver** le coup [] » <sup>(17)</sup>

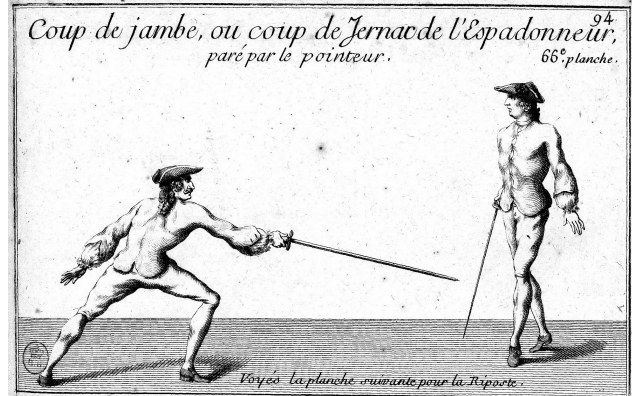


Fig. 9.

« Le coup de jambe se pare de ma même maniere que le coup de poignet, **en esquivant l'un et l'autre**, comme il est dit, à côté de la jambe gauche [...] » <sup>(18)</sup>

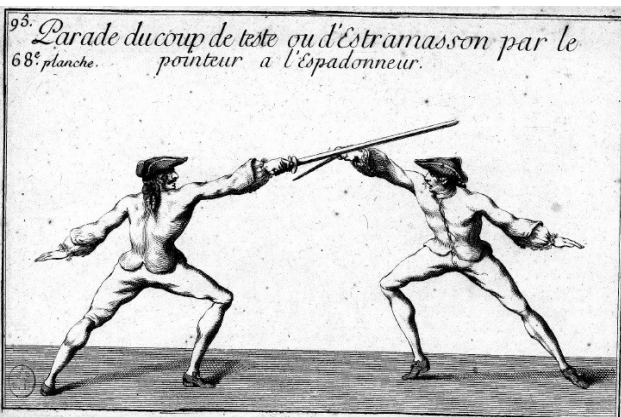


Fig. 10.

« l'espadonneur venant à tirer le coup de tête, je fais **opposer** dans le même-temps **le fort du tranchant de l'épée**, tenuë ferme depuis la pointe jusqu'à la garde **en ligne traversante dessous sa lame**, le **poignet haut**, les **ongles en dessous tournés vis-à-vis lui**, avec la **pointe un peu plus basse que le poignet** [...] » <sup>(19)</sup>

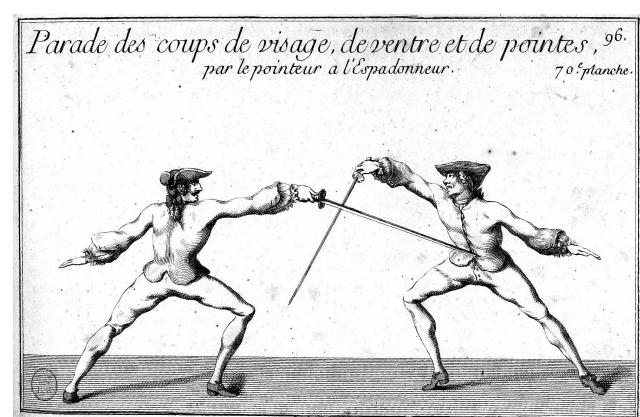


Fig. 11.

« lorsque l'espadonneur vient à lui détacher le coup du ventre, coup du visage, ou tirer un coup de pointe, dans le même-temps je fais **opposer le fort du tranchant de l'épée**, tenuë ferme depuis la pointe jusqu'à la garde, le **poignet au dessus du front et tourné de prime**, les **ongles en dessous avec la pointe basse**, le **bras étendu**, de sorte que la lame couvre tout le devant du corps et du visage, et soit entièrement opposée à l'espadon, ayant même la tête panchée sur l'épaule droite pour regarder l'ennemi en face. » <sup>(20)</sup>

17) P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, page 94.

18) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 94.

19) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 95.

20) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 96.

## LE JEU DE L'ESPADON SELON MARTIN - 1737 -

Michel Martin, né à Toulouse, fut soldat au régiment d'infanterie d'Angoumois (21). Il s'installe à Strasbourg en 1732 et obtient en 1734 le droit d'enseigner l'escrime et tenir salle d'armes. Il enseigna jusqu'en 1769 (22). Martin publie un ouvrage au début de sa carrière de maître d'armes à Strasbourg :

- Michel **Martin**, *Le maistre d'armes ou l'abrégé de l'exercice de l'épée*, Strasbourg, 1737.

Un chapitre traite de la façon pour le pointeur de se défendre contre l'espadonneur, (pages 179-185). Voici donc ce que l'auteur nous dit du jeu de l'espadon :

**LA POSITION DE GARDE.** « La garde de l'espadon est bien différente de la garde de l'épée ; le  **pied gauche**  doit être derrière ; l'Espadonneur le met  **devant, sur lequel tout son corps repose** . Il a la  **main droite dans la figure de tierce** , la  **tête couverte du fort**  de son épée, et la  **main gauche derrière le dos** , pour avoir la liberté de faire passer son sabre ou son épée à deux tranchants autour de lui. » Cette garde est illustrée à la planche 16 du traité (voir la figure 12 ci-contre). L'une des caractéristiques de cette garde est le pied gauche placé devant, le corps en appuis sur ce pied, libérant ainsi l'appui du pied droit afin de faciliter son passage vers l'avant pour porter les coups. L'auteur précise également pourquoi la main non armée est placée dans le dos : permettre à l'espadonneur d'exécuter des moulinets sans contrainte.

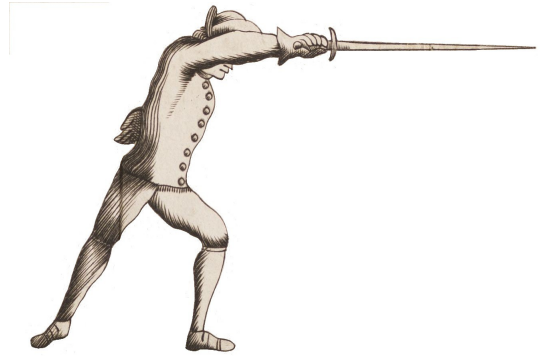


Fig. 12. « Garde de l'espadon »

**LES CIBLES.** « Il faut pour se mettre en défense contre un espadonneur tenir notre pointe basse, ainsi que la seconde figure le démontre, pour  **ne pas exposer notre lame ni notre poignet**  à cette manière de combattre, qui n'est faite que  **pour nous démonter**  : la distance du pied gauche au pied droit, doit être moins grande que dans la garde ordinaire, afin que l'ennemi ne soit pas à portée de nous  **tirer au jaret droit** , qui par ce moyen se trouve plus éloigné de sa mesure, que s'il étoit plus avancé. » Les cibles visées sont ici les avancées. D'autre part l'espadonneur faut usage du battement. Le battement comme le coup au poignet ont pour but de désarmer.

**LES DÉPLACEMENTS.** « Il faut dans l'ennemi observer deux choses : la première qu'il ne peut  **serrer la mesure** , qu' **en passant le pied droit devant le gauche** . » L'usage de la fente semble exclue, on peut donc imaginer un jeu dans lequel « un bon espadonneur doit être liant et leste, il doit volter, faire des passes en avant, en arrière, le tout avec vitesse et légèreté » (23).

**LA COORDINATION.** « La seconde, qu'il ne peut donner un coup de tranchant sans se découvrir ; puisqu'il faut qu'il  **fasse passer son sabre par dessus sa tête** , pour que son coup soit dans sa force ; or c'est dans ce moment, et  **dans l'instant qu'il avance son pied, et qu'il relève sa pointe** , que par un allongement,  **on doit prendre le tems**  de seconde, ainsi qu'il est démontré



Fig. 13. « Instant qu'il avance son pied, et qu'il relève sa pointe »

21) Régiment créé en 1684.

22) De nombreuses informations sur les maîtres d'armes à Strasbourg au XVIII<sup>ème</sup> siècle sont disponibles ICI.

23) Texier de **La Boëssière**, *Traité de l'art des armes*, De Didot, Paris, 1818, page 266.

par la quatrième figure, [...] » L'auteur souligne ici une caractéristique de l'escrime à l'espadon : « Il y a dans l'espadon deux temps, celui de lever, et celui de donner le coup. Le pointeur n'en fait qu'un, et comme physiquement celui-ci a un avantage quant à la vitesse, il s'ensuit moins de danger pour lui. » (24)

**LE COUP DE POINTE.** « Si au lieu d'un coup de tranchant, il tiroit un coup de pointe sans sortir l'épée de devant lui, c'est-à-dire, sans la faire passer au-dessus de sa tête ; [...] » Ainsi l'espadonneur peut mêler des coups de pointe au coups de taille.

## LE JEU DE L'ESPADON SELON PERINAT - 1757 -

Jean Nicolas Perinat, maître d'armes français à l'Académie de Gardes-Marines de Cadix, l'ancêtre de l'École Navale Militaire, publie en 1758 un traité d'escrime (25) qui fut le premier ouvrage à introduire en Espagne les principes de l'escrime française. L'originalité de cet ouvrage est qu'il comporte une partie traitant spécifiquement de l'escrime au sabre. A l'édition imprimée, s'ajoutent cinq manuscrits :

- Juan Nicolás **Perinat**, *Arte de esgrimir florete y sable por los principios más seguros fáciles e inteligibles*, Ms. Madrid, B. Lazaro Galdiano, M 6-2-20, **1757**.
  - Juan Nicolás **Perinat**, *Arte de esgrimir florete y sable por los principios más seguros fáciles e inteligibles*, Imprenta de la Real Academia de Caballeros Guardiamarinas, Cadix, **1758**.
  - Juan Nicolás **Perinat**, *Arte de esgrimir florete y sable por los principios más seguros fáciles e inteligibles*, Ms. Oviedo, B. Univ. Oviedo, M-18, **1758**.
  - Juan Nicolás **Perinat**, *Tratado de esgrima en 36 láminas con su explicación enfrentada*, Ms. Madrid, B. Nacional España, Mss/8803.
  - Juan Nicolás **Perinat**, *Tratado del espadín*, Ms. Leuven, B. Univ. Leuven, 1541.
  - Juan Nicolás **Perinat**, *Tratado del espadín y primores en la esgrima del sable*, Ms. Gorlin, 267.
- Ce traité est un témoignage d'une escrime au sabre probablement pratiquée à la même époque en France. Voyons ce que dit l'auteur :

**LA PREMIÈRE POSITION.** « La première figure représente la première position au sabre : tourner la **main en seconde**, la **tête contre le bras**, le **corps droit**, la **pointe du Sabre basse**, le **jarret droit très peu fléchi**, et la **main gauche derrière les reins** pour éviter les coups de l'ennemi, qui pourraient l'atteindre si elle était devant. » Cette garde est illustrée à la planche XXXIII du traité (figure 14 ci-contre). L'auteur précise pourquoi la main non armée est placée dans le dos : pour la soustraire aux coups de l'adversaire.



Fig. 14. « Première position au sabre »

**LES DÉPLACEMENTS.** « La seconde figure montre un coup porté. On suppose un combattant éloigné, et qui pour s'approcher, joint le pied gauche en arrière avec le droit, ouvre les jambes, et s'allonge pour donner le coup représenté. » Les déplacements sont abordés dans ce traité à trois reprises, tout d'abord à la Planche XXXIII, puis aux Planches XXXV et XXXVI. Dans le premier passage, l'auteur indique comment exécuter un déplacement offensif au sabre en partant d'une garde avec le pied droit devant ; l'action s'exécute en deux temps : le pied gauche rejoint le pied droit, puis l'attaquant « ouvre les jambes » et « s'allonge »

24) Texier de **La Boëssière**, *op. cit.*, page 265.

25) L'ouvrage est écrit en espagnol, la traduction de la partie sur l'escrime au sabre est ICI.



autrement dit se fend (<sup>26</sup>). Les illustrations laissent penser que l'amplitude de la fente au sabre est moindre que celle utilisée à l'épée.



Fig. 15. Fente au sabre.



Fig. 16. Fente à l'épée.

Le déplacement décrit à la Planche XXXVI est la *passé-avant* : « [...] *on avancera en passant le pied gauche devant le droit, on se remettra dans la première posture [...]* », déplacement usuel dans l'escrime au sabre et que l'on retrouve décrite dans plusieurs sources. Étant placé en garde, pied droit devant (Fig. 16-1), le pied gauche passe devant le pied droit (Fig. 16-2) puis le pied droit repasse devant le gauche et l'on se retrouve ainsi dans la position initiale.



Fig. 17. Passé-avant.

À la Planche XXXV, l'auteur mentionne les bonds : « [...] *en faisant des bonds en avant, en arrière, aux côtés, et hors de la ligne [...]* » ; mais ces déplacements sont exécutés par le pointeur afin de mettre en difficulté le sabreur.

**RÈGLES DE SÉCURITÉ.** « *Il faut noter que celui-ci, ainsi que tous ceux qui sont donnés de la présente posture, doivent se donner en diagonale et avec le fil du sabre, sans jamais le passer devant la face, mais à côté de l'oreille, pour ne pas se blesser le visage, et sans trop lever la main, de peur que, quand l'un se découvre, l'adversaire ne le blesse de la pointe.* » L'auteur aborde à deux reprises, aux Planches XXXIII et XXXIV-7° « [...] *les deux coups à la figure sont interdits dans les écoles [...]* », les règles de sécurité en usages dans les écoles pour ne pas être blessé au visage ou d'un coup de pointe.

- Ne jamais passer la lame devant la face.
- Ne pas trop lever la main en armant le coup.
- Les deux coups à la figure sont interdits.

26) Le terme *allongement* pour désigner la fente, ou plus précisément le développement, est employé par divers auteurs. Par exemple, Labat parle de « *l'action de l'allongement* » lorsqu'il décrit le développement pour porter le coup de quarte. Labat, *L'art en fait d'armes*, Toulouse, 1696.

On peut imaginer la mise en œuvre d'autres procédés afin de réduire le risque de blessure, par exemple une réduction de la vitesse des actions, l'assaut autorisé qu'après une certaine durée de pratique, l'usage de sabre en bois et de protections, la répétition de gammes, ou encore ne pas porter les coups et les arrêter avant d'atteindre la cible.

**LA SECONDE POSITION.** « *La position que montre la première figure de la planche 34 est **plus avantageuse et défensive** que la première, qui sert seulement pour débiter la formation de l'élève, et on lui enseigne cette autre après avoir atteint un certain point. Son avantage consiste en ce qu'elle est plus **conforme à la position du fleuret**, le sabre peut **menacer l'adversaire d'un estoc**, et de la parade, ainsi formée, passer par dessus ou par dessous, et lui porter un coup à l'encontre de la même parade* ». Cette garde est illustrée à la planche XXXIV (Figure 18 ci-contre). L'auteur souligne ici la conformité de cette position avec celle du fleuret (Figure 19), permettant ainsi de combattre avec la pointe, considérée dans l'esprit de l'époque « *comme la supérieure et la plus noble de toutes les Armes* » (27), une différence de qualité que montre par ailleurs les costumes. En observant les représentations des gardes de fleuret et de sabre, outre la position de la main non armée, on note deux autres différences : l'incurvation de la hanche droite au sabre tandis qu'au fleuret le corps est droit ; la main armée plus haute et le bras un peu plus fléchi au sabre. Cette position présente ainsi, avec une économie de geste, un double avantage offensif (un seul temps pour donner le coup) et défensif (un seul mouvement de la main armée suffit pour mettre le sabreur en parade du coup adverse). Il est à noter enfin que l'auteur distingue deux phases successives dans la formation au sabre : dans la phase initiale, l'élève débutant n'utilise que la première position et ne frappe que de taille (voir les RÈGLES DE SÉCURITÉS) ; puis ayant atteint un certain niveau, il prend la seconde position et mêle le coups de pointe aux coups de taille.



Fig. 18. « Position plus avantageuse et défensive »



Fig. 19. Position de garde au fleuret

**LES NEUF COUPS.** « *Il suffira de nommer ici les neuf coups principaux, relatifs à cette seconde position.*

- 1°. Coup à la tête.
- 2°. Au ventre par dessous.
- 3°. Au côté.
- 4°. A la cuisse.
- 5°. Coup de bandoulière.
- 6°. Coup au poignet.
- 7°. A la figure par dedans.
- 8°. A la figure par dehors.
- 9°. Revers au poignet du contre-fil. »

Les dénominations des coups sont à peu près celles que l'on trouve dans l'escrime du sabre. Généralement, lorsque que l'on frappe du tranchant le coup prend le nom de la cible visée, lorsque l'on frappe de la pointe on le dénomme "coup de pointe" indépendamment de la cible visée.

27) P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, page 92 (notée par erreur 62).



## DÉNOMINATION DES COUPS

Girard, 1736	Perinat 1758	Angelo 1763	Batier 1772
Coup de tête ou coup d'estramasson	Coup à la tête.	Coup à la tête	Marquer à la tête
Coups au visage	A la figure par dedans. A la figure par dehors. Coup de bandoulière. Au côté.	Coup au visage	
Coup de ventre	Au ventre par dessous.	Coup au ventre	
Coup de poignet	Coup au poignet. Revers au poignet du contre-fil.	Coup au poignet	Frapper au poignet
Coup de jambe ou de jarnac	A la cuisse.	Coup au jarret	Marquer à la cuisse
Coup de pointe	Pointe (feinte)	Coup de pointe	Coup de pointe

**LES NEUF COUPS ET LEURS PARADES.** Après avoir dénommé les coups, l'auteur indique ensuite la façon d'*exécuter* et de *parer* chacun de ces coups :

« 1°. Le *coup à la tête* se pare en *prime*, levant la *main en ligne transversale* et *venant à l'encontre du coup*. » La façon de porter ce coup n'est pas décrite. On peut supposer qu'il s'agit d'un coup de haut en bas que l'on pare en plaçant la lame perpendiculairement à la trajectoire. Cette parade serait donc similaire à celle illustrée et décrite par Girard (fig. 10). La dénomination de cette parade par le terme "prime" n'est pas conforme à la terminologie de l'école française, Girard ne donne d'ailleurs pas de nom spécifique à cette parade. On peut toutefois imaginer que par un processus d'extension de la définition, Perinat ait pris cette parade comme une variante de la prime haute : la main initialement au dedans, traversant le plan sagittale pour se porter dans le dehors tout en redressant la lame pour protéger la tête du coup adverse <sup>(28)</sup>.

« 2°. Le *coup au ventre* prend *de la pointe du pied au menton* avec le tranchant du sabre, et se pare avec *le fort et le tranchant, comme une Quarte*. » Le coup est donc porté de bas en haut. La parade serait comme une quarte que l'on prendrait en orientant le tranchant le bas avec la main vis-à-vis du milieu du corps. Cette parade serait similaire à la "quinte croisée" que l'on trouve dans les leçons de contre-pointe de Billès <sup>(29)</sup>.

« 3°. Le *coup au côté* se tire *de l'épaule au jarret*, et se pare avec la *main tournée en Seconde*, et la *pointe du sabre entièrement sortie de la ligne*. » On suppose un coup traversant de l'épaule droite au jarret gauche. Ce coup est paré par seconde haute avec la pointe dirigée vers le sol de façon à couvrir tout le flanc.

« 4°. Le *coup à la cuisse* prend *de l'épaule gauche* de l'ennemi, et va *traversant à ses cuisses*. Sa parade se forme en *Prime*, la *main plus basse* qu'habituellement, pour que l'adversaire ne puisse passer par dessous la pointe, et atteindre les membres visés. » Le coup est traversant, il est paré par prime. Pourquoi ce coup prend-t-il de l'épaule gauche ? Voici ce que dit Grisier sur les lignes basses <sup>(30)</sup> « Lorsque l'on veut porter des coups dans les lignes du dessous, il faut toujours faire précéder ses attaques de menacés en ligne droite, de feintes en haut, et ce n'est que lorsque l'adversaire se porte vers ces points que vous devez chercher à le toucher dans les lignes inférieures. Ce moyen préserve des coups de temps. » Selon Valville, les coups de cuisse se donnent en « venant couper sa cuisse de haut en bas, car il faut que la blessure soit profonde pour pouvoir mettre son ennemi hors de combat. » <sup>(31)</sup> Notons que Perinat,

28) On observe ce processus d'extension de la définition dans le traité : A. **Alessandri**, E. **André**, *L'escrime du sabre à cheval*, Flammarion, Paris, **1899**. La parade protégeant la tête y est dénommée "prime haute" (page 34), la pointe étant plus portée vers l'avant que ce que l'on peut voir sur l'illustration de Girard (fig. 10).

29) *Leçons de sabre* de M. Billesse, maître d'escrime de l'Ecole Impériale de Cavalerie.

30) Augustin **Grisier**, *Les armes et le duel*, Garnier, Paris, **1847**, page 490.

31) Alexandre **Valville**, *Traité sur la contre-pointe – Рассуждение об искусстве владеть шпагою* (*Raisonnement de l'art de savoir bien manier de l'épée*), Saint-Petersbourg, **1817**, page 8.

contrairement à Girard, pare le coup et ne l'esquive pas.

« 5°. La **banderole** prend également **de l'épaule gauche**, et **traverse jusqu'à la hanche droite**. Sa parade se forme en **Prime** avec la **main bien haute** et la **pointe basse**. » La description est conforme au classique coup de banderole : « depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite » <sup>(32)</sup> ; coup qui se pare en prime, comme le propose Girard (figure 11) contre le coup au ventre, porté transversalement, le coup au visage ou le coup de pointe : « je fais opposer le fort du tranchant de l'épée [...] le poignet au dessus du front et tourné de prime, les ongles en dessous avec la pointe basse, le bras étendu, de sorte que la lame couvre tout le devant du corps et du visage » <sup>(33)</sup>.

« 6°. Le **coup à la main** est essentiel **contre l'épée**. La pointe du sabre arrivant aux quillons ennemi, il faut **passer par dessous sa main**, pour trouver le poignet, en final du coup, puis rompre une fois le coup porté. Cela se pare **comme une Quarte avec le fort et le tranchant**, excepté qu'il faut tenir la **main plus basse**, pour que l'adversaire ne puisse pas passer par dessous la main. » Il s'agit d'un coup porté au poignet par dégagement en dedans, le coup étant porté il faut immédiatement rompre le mesure pour empêcher tout coup consécutif.

« 7°. Sur les **coups à la figure** et au bras dedans et dehors, les deux à la figure sont interdit dans les écoles, bien qu'ils puissent être utilisés à l'arme blanche. Le **coup de bras dedans** se tire quand l'ennemi **tient la pointe basse** et au dedans du bras ; car s'il avait le **bras tendu**, il faudrait lui **chasser le sabre** d'un coup de fouet pour le découvrir, et porter le coup. Il se pare par une **Quarte, en levant le main**. » L'auteur ne donne aucune indication sur la façon de porter les coups à la figure ni sur la façon de s'en défendre. Pour le coup de bras dedans, lorsque la cible est découverte, l'attaque est directe ; sur une pointe en ligne, l'attaque est précédée d'une attaque au fer (froissement ou battement ?) pour ouvrir la ligne du dedans.

« 8°. Le **coup de bras dehors** se tire quand l'adversaire tient le **bras allongé**, le fort **froissant** sur le sabre et le forçant à sortir de la ligne, et porter le coup **de l'épaule au coude**. Sa parade est semblable à une **Tierce**, et **en ligne transversale**. » L'attaque est précédée d'une attaque au fer : de l'engagement en tierce, un froissement ouvrir la ligne du dehors et permet de porter le coup sur le bras.

« 9°. Le **revers à la main du contre-tranchant** nécessite que les combattants soient **en garde de Seconde**, avec les deux pointes basses, et de délivrer **le coup par dessous celle de l'adversaire**, en tournant beaucoup la main en seconde, et passant **dessous la garde au dedans du Sabre**, pour croiser le coup, et trouver le poignet avec le contre-tranchant. » On suppose que la « garde de seconde » désigne la « première position au sabre », on suppose également que les combattants sont à l'engagement. L'attaque décrite est un coup en dedans.

## LE JEU DE L'ESPADON SELON ANGELO - 1763 -

Maître d'armes né en 1716 à Livourne en Italie et mort à Twickenham en 1802, Angelo publie en 1763, en français, un traité d'escrime dont une partie expose la façon pour le pointeur de se défendre contre un espadonneur. L'auteur, ayant étudié durant plusieurs années à Paris, expose dans son ouvrage les principes de l'Ecole française. On sait que le chevalier d'Eon contribua à la composition du traité qui sera réédité à plusieurs reprises :

- Domenico **Angelo**, *L'école des armes*, Dodsley, Londres, **1763**.
- Domenico **Angelo**, *L'école des armes – The school of fencing*, Hooper, Londres, **1765**.
- Domenico **Angelo**, *L'école des armes*, Londres, **1767**.
- Domenico **Angelo**, *The school of fencing*, Londres, **1787**.

32) Alexandre **Valville**, *op. cit.*, page 8.

33) **P. J. F. Girard**, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, page 96.

Dans le *Recueil de Planches sur les sciences et les arts*, Vol. IV, de l'Encyclopédie, Diderot et d'Alembert reprendront le texte et les gravures du traité d'Angelo.

• *Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques*, Paris, 1765.

« Cet art est entièrement tiré d'un traité d'escrime publié récemment à Londres par M. Angelo. Nous lui devons le discours et les Planches. Si nous eussions connu quelque chose de plus parfait en ce genre, nous nous en serions servis. » Nul doute que cette courte introduction de la partie sur l'escrime fut "appréciée" par les maîtres d'armes français. Voyons maintenant ce que contient ce traité au sujet de l'espadon :

**LES CIBLES ET LES ATTAQUES.** « L'espadonneur a **quatre coups principaux** dans son jeu qui sont les **coups a la tête, au poignet, au ventre et au jarret**. » L'auteur, comme Girard, indique que l'espadonneur « tirent volontiers les coups de poignet, de jambe, de tête et de ventre. » <sup>(34)</sup>; les deux auteurs mentionnent en outre une nouvelle cible - le visage - lorsqu'ils indiquent comment le pointeur doit se défendre des coups portés par l'espadonneur.

**MANIÈRE DE PORTER LES ATTAQUES.** « Quelques uns tirent leurs coups par un **mouvement de l'épaule, du coude ou du poignet**. Ils tiennent le **bras roide et tendu et présentent toujours la pointe du sabre** a l'adversaire. » Alors que Girard indique simplement que l'espadonneur doit « faire rouler à tours de bras leur espadon » pour tailler, Angelo indique trois façons de faire le moulinet suivant l'articulation mobilisée.

« La premiere maniere de **tirer par un mouvement de l'épaule** se fait en **haussant le bras et en faisant un grand cercle avec le sabre**, afin d'avoir **plus de force pour couper**. Cette exécution, qui est la pire de toutes parce qu'elle est la **plus lente**, donne un tres grand avantage a celui qui pointe ; car s'il est attentif a serrer la mesure dans le tems que l'espadonneur hausse le bras, il peut lui fournir un coup de pointe, ou bien après que le coup de sabre a été donné a vuide et qu'il la esquivé en effaçant le corps, il doit aussitôt serrer la mesure et tirer le coup de pointe. Il est certain que, si **l'espadonneur ne trouve pas d'appuy pour son sabre soit au corps soit a la lame** de celui qui pointe, son coup lui reviendra par derriere le dos, ou s'il donne son coup du haut en bas, la pointe de son sabre touchant par terre coure risque d'être cassée. Mais quand aucune de ces deux choses n'arriveroit pas, les mouvemens sont si grands et si lents, que celui, qui se sert de l'épée, trouvera toujours **assez de jour** pour toucher au corps, pour peu qu'il soit attentif a en profiter. »

« La seconde maniere de **tirer par un mouvement du coude**, se fait **en pliant beaucoup le coude**. Celle cy jette encore la main hors de la ligne tant en haussant qu'en baissant, donne aussi un avantage a celui, qui pointe, mais pas si grand que la premiere cy dessus expliquée, parce que le sabre ne faisant pas un mouvement si grand, **le coup est plus prompt et plus couvert**. »

« La troisieme, qui est de **tirer par un mouvement du poignet**, soit que le sabre fasse le cercle de la droite a la gauche, soit de la gauche a la droite, **le poignet doit agir très vivement en force que le coude et le bras ne s'écartent pas de la ligne du corps**. L'espadonneur **pare ordinairement les coups de pointe avec le fort** de son sabre et **risposte aussitôt en détachant avec le poignet un coup de tranchant** : son coup favori est **au dehors des armes**. »

---

34) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 93.



**LES GARDES.** « Les gardes des espadonneurs sont différentes, quelques uns se placent la **main tournée en tierce**, le **bras tendu** la **pointe dirigée au visage**, le **corps un peu en avant**, le **genou gauche ferme** et le **genou droit plié**. ».

Cette garde n'est pas illustrée. La position de la main armée présente des similitudes avec celle de la « garde ordinaire des meilleurs espadonneurs » décrite par Girard (Figure 1) avec le bras droit tendu et la main tournée tierce mais présentant la pointe à la mamelle de l'adversaire. La posture du corps et la flexion de jambe se retrouvent dans la garde « bras droit retiré » (Figure 6) ou encore la garde de « l'espadonneur en campagne » (Figure 7) avec le jarret gauche Tendu, le genou droit plié et le corps porté un peu vers l'avant. La figure 20 propose une reconstruction de ce que pourrait être cette première garde décrite par Angelo.

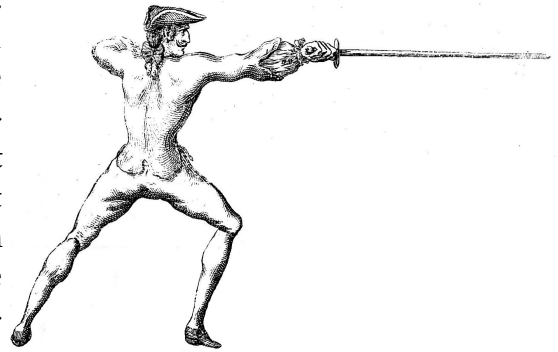


Fig. 20. Une reconstruction hypothétique de la première garde d'Angelo.

« Il y en a qui tiennent le **fort du sabre auprès de la hanche gauche** et la **pointe haute**. » Cette garde n'est pas illustrée. La position de la main armée est similaire à celle de la garde « bras droit retiré » (Figure 6) pour laquelle Girard indique : « la main à la hauteur du flanc gauche, la pointe de leur espadon au dehors de l'épaule gauche »<sup>(35)</sup>. Contrairement à la première garde, aucune indication n'est donnée sur la flexion des jambes ni sur la posture du corps. Ces données sont-elles identiques à celles de la première garde et sont-elles donc omises afin d'éviter une répétition ? Si cela est le cas, on pourrait rapprocher cette seconde garde de la garde « bras droit retiré » de Girard (Figure 6).

« Il en est d'autres, qui tournent la **main en prime** et tiennent la **pointe basse**. » Cette garde n'est pas illustrée. Aucune indication n'est donnée sur la flexion des jambes ni sur la posture du corps, seule la position de la main armée est indiquée. Cette position pourrait être similaire à celles des gardes dénommées « garde suspendue » et « demi-suspension intérieure »<sup>(36)</sup> (voir la figure 21 ci-contre) où la main armée est respectivement en prime haute<sup>(37)</sup> et en prime, la pointe étant basse.

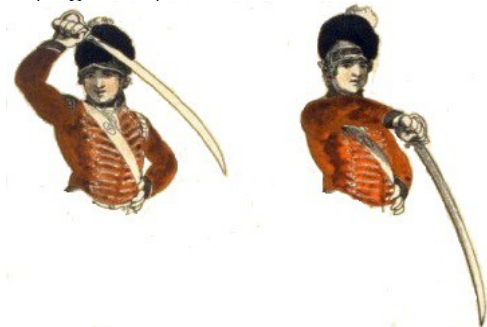


Fig. 21. « Garde suspendue » et « Demi-suspension intérieure »

« enfin d'autres encore, qui **plient le genou gauche**, tiennent le **corps en arriere** et tournent la **main en quarte**. » Cette garde n'est pas illustrée. La position de la main armée et la posture du corps présentent des similitudes avec la garde décrite à la planche 1 du traité de Saint Martin<sup>(38)</sup> (voir la figure 22 ci-contre) : « Il faut tenir la poignée du sabre avec les ongles en haut, le tranchant un peu de biais, la pointe élevée à la hauteur de l'œil, ayant pour règle générale qu'on doit le tenir plus du côté du



Fig. 22. « Première position pour l'attaque à pied »

35) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 97.

36) Henry Angelo, *Hungarian and Highland Broadsword*, Londres, 1799, Planche 1.

37) Voir la note 28.

38) Jean de Saint Martin, *L'art de faire des armes réduit à ses vrais principes*, Imprimerie de Janne Schrämbel, Vienne, 1804. Dans son *Discours Préliminaire*, l'auteur indique que ses découvertes dans le maniement des armes sont les fruits d'une expérience de trente ans, ce qui lui fait débiter sa pratique dans les années 1774.

pommeau que de la garde, afin de donner plus d'élasticité au poignet ; le poid du corps doit être porté sur la partie gauche, et tenir le bras gauche derrière le dos, le pied droit doit être plus tendu que flexible, et la tête droite en fixant l'adversaire. [...] Il faut toujours se placer hors de mesure, le pied droit tendu sans roideur et éloigné du gauche d'un pied et demi environs, que le poid du corps soit posé sur la partie gauche, le corps bien d'aplomb et dégagé, la tête droite, un peu en arrière, le bras droit élevé et flexible, en tenant le pommeau à la hauteur du tetton droit, les ongles en haut, la lame élevée en biais, le bras gauche derrière le dos, et les lames ne se touchant que vers le bout. »

On ne trouve à la planche 47 du traité d'Angelo qu'une seule illustration d'espadonneur, (voir la figure 23 ci-contre) ; sur cette illustration on le voit tenir son sabre, la pointe basse, avec la main en seconde. La position de la main armée présente des similitudes avec celle de la Garde de « l'espadonneur en campagne » (Figure 7), le corps étant par contre sur un appui différent.



Fig. 23. « Garde de l'espadonneur »

**LES PARADES.** « [...] prendre avec la main gauche le bas de la basque de son habit, élever le bras gauche a la hauteur de l'oreille, afin de parer dans l'occasion les coups d'espadaon que l'adversaire pourroit porter au dedans des armes soit au visage, soit au ventre ou a la tête. »

« On peut aussi parer le **coup a la tête** avec le **fort de l'épée** en tournant la **main en tierce** et en opposant la **lame presque en traversant la ligne** : mais il faut que la **pointe soit un peu plus haute que la garde** de l'épée [...] ». Girard est un peu plus précis : « [...] je fais opposer dans le même-temps le fort du tranchant de l'épée, tenuë ferme depuis la pointe jusqu'à la garde en ligne traversante dessous sa lame, le poignet haut, les ongles en dessous tournés vis-à-vis lui, avec la pointe un peu plus basse que le poignet [...] »<sup>(39)</sup> la seule différence notable est l'inclinaison de la lame : pointe plus haute que la garde pour Angelo, pointe plus basse pour Girard.

« On pare le **coup au visage tiré au dehors** des armes avec le **fort de l'épée** en tournant la **main en demi-tierce**, et tenant la **pointe droite**. » Il s'agit ici du coup à la figure extérieure, paré tierce haute.

« On pare le **coup au ventre tiré au dehors** des armes, en tenant la **main en seconde** [...] » Il s'agit ici du coup au flanc, paré seconde.

« Si l'on pare avec l'épée les **coups tirés au dedans** des armes, par l'espadaonneur, il faut les **parer de prime** [...] » On notera que Girard utilise également la seule parade de prime pour le dedans : « lorsque l'espadaonneur vient à lui détacher le coup du ventre, coup du visage, ou tirer un coup de pointe, dans le même-temps je fais opposer le fort du tranchant de l'épée, tenuë ferme depuis la pointe jusqu'à la garde, le poignet au dessus du front et tourné de prime, les ongles en dessous avec la pointe basse, le bras étendu, de sorte que la lame couvre tout le devant du corps et du visage, et soit entierement opposée à l'espadaon »<sup>(40)</sup>

**LE COUP DE POINTE.** « Il y a quelques espadaonneurs qui entre-meslent leur jeu de coups de pointe, (ce qu'on appelle faire la contre pointe) ils font **feinte de vouloir donner un coup de tranchant** de leur sabre et **tirent un coup de pointe**, et quelques fois **après avoir paré**, selon le jour qu'ils ont, ils **rispostent soit d'un coup de tranchant, soit de pointe**. » Par l'expression « quelques espadaonneurs » l'auteur laisse entendre que tous les espadaonneurs n'usent pas du coup de pointe, seule une partie font de la contre-pointe<sup>(41)</sup>. L'auteur indique ensuite deux

39) P. J. F. Girard, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, Paris, 1736, page 95.

40) P. J. F. Girard, *op. cit.*, page 96.

41) « La Contre-pointe diffère de l'espadaon, ou plutôt de l'espadaonnement, en ce qu'elle a des parades moins larges, et

façons d'utiliser ce coup de pointe : la première dans une attaque composée, la seconde en riposte.

## LE JEU DE LA CONTRE-POINTE SELON BATIER - 1772 -

Qui est Batier ? On trouve mention d'un Charles Batier, ancien garçon imprimeur devenu maître d'armes, dans une affaire d'imprimerie clandestine en 1762 <sup>(42)</sup>. S'agit-il du même Batier qui publia dix ans plus tard la traité suivant ?

- **Batier**, *La théorie pratique de l'escrime, pour la pointe seule*, Paris, 1772, pages 67-68.

**INTRODUCTION.** « On ne fera pas mal de se procurer un mois ou deux de **contre-pointe**, et quand on sera suffisamment instruit, on pourra mieux se défendre : en voici une idée. » Dans le même esprit que Girard, il s'agit pour le pointeur de se familiariser avec une arme qu'il aura à combattre ; un ou deux mois est sans doute une durée d'instruction pour un pointeur confirmé. L'auteur utilise le terme « *contre-pointe* », dont on peut supposer qu'il désigne l'usage conjoint de la taille et de la pointe au sabre.

**LE COUP AU POIGNET.** « Ordinairement **un Contre-pointeur présente des demi-tems en position de garde d'Espadon ; et, sitôt qu'on s'oppose en parade, il frappe au poignet en formant retraite** ; mais souvent son coup est donné sur la monture. Pour éviter cette manœuvre, il sera nécessaire de retirer le bras près du corps, et sur la ligne d'opposition du dehors ; et, en outre, le pied droit vers le gauche. » Les demi-temps ou demi-bottes <sup>(43)</sup> sont des fausses attaques destinées à sonder l'adversaire. Lorsque l'adversaire réagit en parant, on peut comprendre que l'espadonneur utilise l'appui de la lame adverse pour redoubler au poignet. Contre ces attaques au poignet, l'auteur suggère de soustraire la cible plutôt que de parer.

**LE COUP À LA TÊTE.** « Et **quand il marquera à la tête**, on s'opposera à son arme, en **la renvoyant de Tierce**, mais à **bras courbe**, et les **ongles en-dessus** ; ensuite on tirera Seconde, en le serrant de près avec le pied gauche. » Le coup à la tête est paré par la classique parade de tête. La main armée est, comme chez Angelo, tournée en tierce. L'expression « *marquer à la tête* » signifie que l'on simule le coup de sabre à la tête. On trouve dans la littérature ce terme « *marquer* » pour qualifier le coup non vulnérant et non létal que l'on porte à l'exercice, ainsi dans l'observation placée à la fin des *leçons de sabre* de M. Billesse : « Pour éviter les accidents, on conviendrait de marquer seulement les attaques, les parades et les ripostes, sans porter

---

se combine de coups de taille et d'estoc, tandis que les maîtres d'espadaon ne pratiquent pas cette sorte de jeu. » Général **Bardin**, *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, partie 5, Paris 1843, page 1596.

42) « Desmanais le compagnon imprimeur qui travaillait dans l'imprimerie clandestine, Batier associé de Prault et ancien garçon imprimeur devenu maître d'armes, et Prault lui-même sont surpris et arrêtés en flagrant délit par d'Hémery [exempt de police] et le commissaire de Rochebrune le 5 octobre 1762. » G. **Artigas-Menant** et all., *Le délit d'opinion à l'âge classique*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2009, page 29.

Batier séjourna à la Bastille du 5 octobre 1762 au 13 février 1763. Frantz **Funck-Brentano**, *Les lettres de cachet à Paris : étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Imprimerie Nationale, 1903, page 360.

43) « En commençant un assaut, il est d'une absolue nécessité de faire des demi-temps, surtout lorsque l'on combat un homme pour la première fois. Avec le secours de cette précaution, on s'assure si l'adversaire a l'intention de faire coup pour coup, s'il est craintif, s'il est pareur. Lorsque l'on a fait l'appréciation des moyens et de la pensée de son antagoniste, alors seulement on peut aborder le jeu franc sans crainte de tomber dans un mauvais pas » Augustin **Grisier**, *Les armes et le duel*, Dentu, Paris, 1864, page 323.

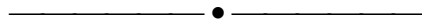
« DEMI-BOTTE. Terme d'escrime. Action d'un effet plus avancé que l'appel ou la feinte, et moins avancé que la botte. » Emile **Littre**, *Dictionnaire de la langue française*, Tome premier, seconde partie D-H, Hachette, Paris, 1863, page 1050.



les coups à fond ». Citons également le Maréchal de Castellane <sup>(44)</sup> : « j'avais pour maître le fameux Fabien, pour lors en grande réputation, et il me montrait le sabre en rechignant, trouvant cela au-dessous de sa dignité. Un jour, comme M. Jourdain, je parai tierce avant de parer quarte. Il me disait de marquer un coup de tête ; d'un revers de baguette, je fis sauter sa perruque et son masque ; cela n'augmenta pas son goût pour les leçons d'espadaon. »

**LE COUP À LA CUISSE.** « *Quand il marquera à la cuisse* ou à la jambe, *on retirera le pied droit vers le gauche*, et ensuite on se développera hardiment sur lui. Et, si l'on veut lui présenter la main, on en sera le maître ; mais il faudra la retirer à l'instant, et profiter du moment qu'il voudra la frapper, pour tirer d'un autre côté. » Comme chez Girard, les coups aux avancés sont ici esquivés : « Le coup de jambe se pare de ma même manière que le coup de poignet, en esquivant l'un et l'autre, comme il est dit, à côté de la jambe gauche [...] » <sup>(45)</sup>

**LE COUP DE POINTE.** « Il est inutile de parler ici de *son coup de pointe*, attendu qu'en le pratiquant il exercera pour lors notre jeu. » Ici encore, on nous apprend que l'espadaonneur peut mêler des coups de pointe au coups de taille. Et, selon l'auteur, les principes du jeu de la pointe s'appliquent aussi bien à l'épée qu'à l'espadaon.



---

44) *Journal du Maréchal de Castellane*, Tome premier 1804-1823, Plon, Paris, 1895, pages 82-83.

45) **P. J. F. Girard**, *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes*, page 94.